



FONDASYON JE KLERE
Une Fondation
une nouvelle Forme
de Citoyenneté
Une Nation

Communiqué

Contact : Marie Yolène GILLES
Tel. : (509)3728 8466

Arrestation du commis en chef du Parquet de Port-au-Prince : La FJKL salue une décision exemplaire

La **Fondasyon Je Klere** (FJKL) salue la décision courageuse du nouveau commissaire du Gouvernement près du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, Me Bed-Ford Claude de procéder à l'arrestation du commis en chef du Parquet de Port-au-Prince, M. Wilbert Rhau, pour détournement de corps du délit dans le cadre du dossier de Aby Frantz Larco, arrêté le 24 décembre 2019 pour détention illégale d'armes à feu et d'engins explosifs.

La FJKL a appris que deux montants respectifs de : *cinq mille dollars américains* (5000.00 \$US) et *cinq cent cinquante mille gourdes* (550,000.00 G) ont disparu sans effraction dans le coffre du Parquet sous l'administration du commissaire Gabriel Ducarmel alors que le greffier Wilbert Rhau est le seul à détenir les clés du coffre. Le commissaire Ducarmel lui avait demandé un rapport sur la disparition de ce corps du délit, rapport qu'il n'a jamais soumis. Après insistance du nouveau commissaire pour obtenir de lui le rapport, il a déclaré vouloir prendre un engagement pour restituer l'argent par tempérament. Ce qui a déterminé le nouveau chef du Parquet à procéder à son arrestation et à transférer le dossier au Cabinet d'Instruction.

La FJKL considère que la soustraction ou disparition de corps du délit punie de la réclusion criminelle (3 à 9 ans de prison) ne serait pas considérée comme un jeu par les auteurs et complices de ces actes si la justice n'était pas complaisante. Les disparitions de corps du

délictueux au greffe du Parquet près le Tribunal Civil de Port-au-Prince, dans les greffes des cabinets d'instruction sont considérées comme un fait divers et des détenus sont libérés faute de présentation de pièces à conviction. Toutefois, ceux qui sont de connivence avec les malfrats, les voleurs qui disparaissent les corps du délit pour s'enrichir ne sont jamais inquiétés.

La décision du nouveau commissaire de Port-au-Prince, Me Bed-Ford Claude, de poursuivre le commis en chef du Parquet, Wilbert Rhau est une grande première qu'il faut saluer à sa juste valeur, mais le commissaire du Gouvernement ne doit pas s'arrêter en si bon chemin. La population souhaite être renseignée sur les autres cas de disparition de corps du délit comme ceux constatés dans les dossiers de l'ex-député Arnel Belizaire et du feu Bâtonnier Monferrier Dorval.

Port-Prince, 25 mars 2021